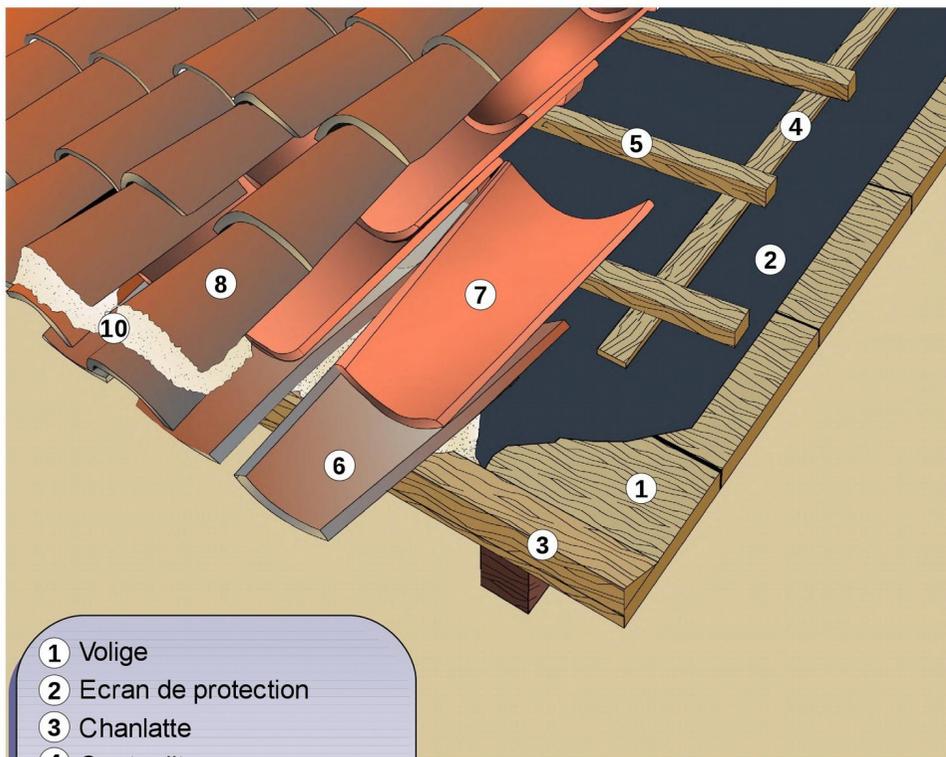


LES TOITURES

RESTAURATION – COUVERTURE EN TUILES CREUSES



- 1 Volige
- 2 Ecran de protection
- 3 Chanlatte
- 4 Contre liteaux
- 5 Liteaux
- 6 Première tuile de courant de réemploi
- 7 Tuiles de courant neuves
- 8 Tuiles de couvert de réemploi
- 9 Casseaux
- 10 Mortier de chaux ocré
- 11 Tuiles tige de botte

La couverture sera réalisée en tuiles creuses de terre cuite, de teinte rouge ou brun nuancé avec, en chapeau, des tuiles de réemploi ou ds tuiles neuves d'aspect vieilli.

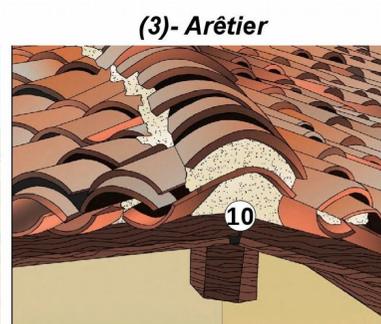
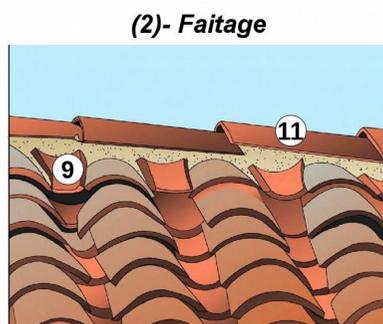
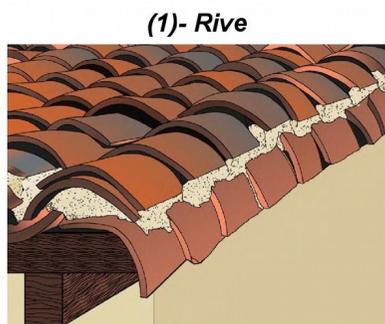
Les tuiles neuves auront un galbe proche de celui des tuiles anciennes.

Tous les scelllements seront réalisés au mortier de chaux ocré. Les éléments d'étanchéité métallique seront masqués par des solins au mortier de chaux ocré.

A l'égout, la première tuile de courant sera une tuile de réemploi et dépassera la volige d'environ 10 cm.

Les rives seront réalisées par une double rangée de tuiles de couvert scellées au mortier de chaux ocré. Les tuiles de rives sont interdites. (1)

Le faitage et les arêtiers seront réalisés au moyen de tuiles creuses scellées au mortier de chaux ocré, avec l'utilisation de casseaux posés au dessus du dernier rang de tuiles de couvert. (2) Les tuiles d'arêtier auront les mêmes dimensions que les tuiles des pans de la toiture. (3)



UDAP 01

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

UDAP

Ain

Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
Savoie et
Haute-Savoie



UDAP de l'Ain

23 rue Bourgmayer
01 000 Bourg-en-Bresse

Tél.: 04 74 22 23 23
udap.ain@culture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes